



Héritage en indivision, et en propriété individuelle

Par **Roz**, le **25/08/2015** à **00:12**

Bonjour,

Ma sœur et moi venons d'hériter d'une partie de la maison familiale, l'autre partie appartenant à 2 cousins germains. il existe donc 2 lots séparés dans la maison d'habitation. mais il existe aussi un bâtiment et un terrain en indivision.

peut-on considérer que nous sommes en copropriété, ou qu'il s'agit de deux propriétés individuelles (réparties sur 2 étages), doublées d'une propriété en indivision ?

D'avance merci pour votre réponse : nous avons beaucoup de mal à nous entendre pour l'entretien de cet héritage, et nous avons besoin de savoir dans quel cadre juridique nous nous trouvons.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **25/08/2015** à **08:12**

Bonjour,

De base, vous êtes en indivision.

Pour que vous soyez en copropriété, il faudrait déjà qu'une copropriété soit créée et qu'un partage soit réalisé.

Par **Roz**, le **25/08/2015** à **11:31**

il y a bien eu un partage lors de la donation de ma grand-mère à ses 2 enfants, toutefois certaines parties sont restées en indivision.